

**Direction départementale des territoires**

*Publication Web*

## **Plans de prévention des risques Tarn Jonte : publication des rapports des commissaires enquêteurs**



Prescrits en 2002 et 2004, l'élaboration des plans de prévention des risques (PPR) relatifs aux inondations et chutes de blocs a été une démarche longue durant laquelle se sont succédées plusieurs phases de concertation et d'études poussées.

Les concertations récentes, en 2012 et 2013, ont permis d'engager les enquêtes publiques qui se sont déroulées du 10 juin au 12 juillet.

Les commissaires enquêteurs ont remis le 2 septembre leurs rapports. Les avis sont favorables avec quelques réserves qu'il convient de lever avant l'approbation des plans. Ces rapports ont été transmis aux maires des communes concernées pour mise à disposition du public. Ces rapports sont également consultables sur ce site ([lien](#)).

Dans les Gorges du Tarn et de la Jonte, le plan de prévention des risques chutes de blocs a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur assorti de 2 réserves et de 7 recommandations. Guillaume Lambert, Préfet de la Lozère, a réuni les élus des 13 communes ainsi que le Syndicat Mixte des Gorges du Tarn et de la Jonte et le Conseil Général, à Sainte-Enimie, ce vendredi 6 septembre pour échanger sur ces résultats et les prochaines étapes de la procédure.

Le Préfet a tenu à rassurer en expliquant que le PPR a vocation à donner de l'information sur l'exposition au risque, à réglementer l'urbanisation mais qu'il n'empêche pas le développement du territoire. Il a également annoncé que les remarques formulées lors de l'enquête seront analysées par la DDT (Direction Départementale des Territoires), des réponses seront apportées et des modifications seront apportées au PPR avant son approbation prévue d'ici la fin de l'année.

Enfin, il a souhaité que dans la continuité de l'approbation des PPR la démarche se poursuive avec deux objectifs principaux: l'élaboration d'une stratégie locale de prévention du risque, prescrite par le règlement du PPR, avec pour objectif de mieux protéger les populations, et le lancement d'une démarche d'atelier régional visant à faire émerger un véritable projet de territoire, favorisant son avenir économique prenant en compte les contraintes liées aux risques.